



Perpignan, le jeudi 9 février 2023

Communiqué de presse

Les organisations syndicales FSU, UNSA Education, SNALC, FNEC-FP-FO, représentatives au Conseil Social d'Administration Départemental (CSA-D) des Pyrénées-Orientales, ont décidé à l'unanimité de ne pas siéger ce jeudi 9 février 2023 lors de l'étude du projet de carte scolaire du premier degré (ouvertures et fermetures de classes dans les écoles du département).

Les membres élus de nos organisations syndicales lors des élections professionnelles de décembre 2022, fortes du mandat que leur ont confié les personnels de l'Education nationale du département, dénoncent un refus de l'employeur de tout dialogue social et un non-respect du fonctionnement démocratique de cette instance. Le refus de nous laisser nous exprimer par le vote sur les ouvertures et fermetures dans un premier temps, puis le refus de la directrice académique de ne pas réunir cette instance en cas de vote unanime en contre est inadmissible.

Pourtant, la tenue de cette instance entre l'administration et les représentants des personnels, avec un vote de ces derniers comme précédemment, n'a pas posé de problème dans d'autres académies. Cette volonté de la rectrice et des cinq DASEN de l'académie de Montpellier est une entrave et une attaque manifeste contre le droit de tous les agents à être représentés.

A cette occasion, les organisations syndicales FSU, UNSA Education, SNALC, FNEC-FP-FO, réaffirment leur opposition à la loi de Transformation de la Fonction Publique qui, sous couvert de « modernisation » du dialogue social, ne fait que réduire les prérogatives des élus du personnel et ne respecte pas les agents du ministère de l'Education nationale.

Le CSA-D des P.O. doit se tenir très rapidement dans des conditions qui respectent tous les personnels et l'ensemble de la communauté éducative, notamment les élèves et leurs familles.